



## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

Avis public est donné aux contribuables de la Ville de Saint-Lambert que le rôle général de perception des taxes foncières générales, spéciales et les compensations pour l'année 2024 imposées par le Règlement 2023-230 est déposé à mon bureau situé au 600, avenue Oak, Saint-Lambert et que des comptes de taxes seront expédiés dans le délai imparti par la Loi.

Donné à Saint-Lambert, ce 10 janvier 2024.

Maxime Marquis, CPA auditeur, OMA  
Directeur des finances et trésorier